

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Charente-
Maritime DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 25 juillet 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal : 19	de	L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice : 19		<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre présents : 11	de	
Nombre votants : 15	de	
Date de convocation 21 juillet 2023	la	<u>Excusés</u> : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)
		<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 07 81 – SIVU piscine de la Lande– convention pour la mise à disposition de la piscine en faveur des scolaires - 3ème cycle – 2022-2023

Monsieur le Maire expose que pour le troisième cycle de la période scolaire 2022-2023, la commune avait réservé les bassins de la piscine de la Lande pour les écoles maternelle et élémentaire pour 10 séances de 35 minutes par enfant. Deux MNS ont été mis à disposition des élèves durant ce temps.

42 élèves ont été concernés. Le coût est de 1,58 par élève soit un coût de 663.60 € les 10 séances.

La convention relative à la mise à disposition des Bassins avec le SIVU régit les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - autorise Monsieur le Maire à signer la- dite convention avec le SIVU Piscine de la Lande.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/08/2023

Publiée sur le site internet le : 01/08/2023

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

